***REGLEMENT INTERIEUR***

***Championnat Individuel d’Échecs des Hauts-de-Seine des joueurs de moins de 2200 Elo (n° homologation xxxxx).***

***Trophée Roger Ferry***

***Dimanche 9 et Lundi 10 Avril 2023***

**Article 1**: **Organisation**

Le CSM Puteaux Échecs et le Comité Départemental d’Échecs des Hauts-de-Seine organisent un open FIDE au système suisse servant de support au Championnat Individuel Départemental des Hauts-de-Seine. Cet Open attribue le titre de champion départemental, et assure la qualification au Championnat Individuel de la Ligue Île-de-France qui se déroulera les 27, 28 et 29 Mai 2023.

Cette compétition est réservée aux **joueurs licenciés « A »** ayant un **Elo de moins de 2200 au 1er avril 2023.**

**Dates : dimanche 9 et lundi 10 avril 2023 (week-end de Pâques).**

**Lieu : Palais des Sports de l’Île de Puteaux, allée Georges Hassoux 92800 Puteaux.**

**Article 2 :** **Homologation et appariements**

Ce tournoi est homologué par la FIDE.

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (janvier 2023).

Pour l’article 6.7.1, le **délai de forfait est de 30 minutes**.

Les appareils électroniques doivent être éteints et rangées dans une poche. Dans le cas contraire, la partie sera déclarée perdue.

En cas de forfait et sans nouvelle du joueur, celui-ci sera exclu de cet open. Le joueur doit prévenir l’arbitre avant la ronde concernée par SMS ou e-mail.

Les appariements informatisés (programme Papi de la FFE) se font au système suisse accéléré (Haley).

**Article 3**: **Cadence**

**6 rondes : Cadence Fischer 60 minutes + 30 secondes par coup.**

La notation des coups est obligatoire jusqu’à la fin de la partie.

**Article 4** : **Inscriptions**

**Les inscriptions se font exclusivement en ligne avec paiement sécurisé sur le site du Club de Puteaux** [**www.puteaux-echecs.fr**](http://www.puteaux-echecs.fr)**.**

**Tarifs jusqu’au 25 mars** 2023 :

Seniors : 40 €, Jeunes (moins de 20 ans) : 20 €

**Tarifs du 26 mars au 1 avril** :

Seniors : 45 €, Jeunes : 25 €

**Tarifs du 2 avril au 8 avril** (clôture des inscriptions) :

Seniors : 50 €, Jeunes : 30 €

**Article 5** : **Horaires des rondes**

**Le pointage est obligatoire avant 9h00 le 9 avril 2023.**

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

**Dimanche 9 avril 2023 Ronde 1 à 9 h 30, Ronde 2 à 13 h 30, Ronde 3 à 17 h 00**

**Lundi 10 avril 2023 Ronde 4 à 9 h 00, Ronde 5 à 12 h 30, Ronde 6 à 16 h 00.**

Remise des prix aux présents juste après la dernière ronde vers **19 h** le lundi 10 avril.

**Article 6** : **Classement et prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Une victoire compte pour 1 point, une nulle 0.5, et une défaite 0.

Les systèmes de départage pour le classement sont dans l’ordre :

1) **Buchholz Tronqué, 2) Buchholz, 3) Performance.**

En cas d’égalité pour l’attribution du titre de Champion des Hauts-de-Seine, le titre sera attribué au joueur le plus jeune.

**Les prix sont garantis si 60 inscrits adultes payants.**

***Les seuls prix cumulables sont les Prix au Général avec les Prix du Département.***

**Prix au général  (toute licence)** :

1er 200 €

2ème 150 €

**Prix par catégorie (toute licence) distribué si plus de 5 participantes :**

1ère joueuse : 120 €

**Prix du Département (réservés aux joueurs licenciés dans les Hauts-de-Seine):**

**Prix au général (licence HDS) :**

1er Hauts-de-Seine 200 €

2ème Hauts-de-Seine 150 €

**Prix par catégorie (licence HDS) distribués si plus de 5 participant(e)s dans la catégorie :**

1ère joueuse 100 €

1er Vétéran et senior plus 100 €

1er Senior 100 €

1er Jeune - 20 ans 50 €

1er Jeune - 12 ans 50 €

**Prix par catégorie (licence Puteaux), sans contrainte sur le nombre de participants**

1er Puteaux 100 €

1er Puteaux - 20 ans 50 €

1er Puteaux - 12 ans 50 €

Un joueur pouvant prétendre à deux prix se verra attribuer le prix le plus important.

.

Un joueur non licencié en France, et non classé FIDE, doit pouvoir justifier son classement national (licence ou attestation) s’il souhaite prétendre à un prix par catégorie.

Les prix sont remis en chèques nominatifs.

Aucun prix n’est envoyé par courrier, sauf cas particulier. Un joueur primé ne pouvant assister à la cérémonie de clôture, peut donner procuration à une autre personne avec signature des deux personnes.

**Article 7 :** **Arbitrage**

Ce tournoi est arbitré par : **Jocelyn Azzegag** (Arbitre Elite 1), assisté de Michel TORNARE (Arbitre Fédéral Club).

Toute réclamation concernant une ronde doit être formulée avant le début de la ronde suivante. L’Arbitre Principal statuera sur la réclamation aussi tôt que possible.

**Article 8 : Comportement des joueurs**

L’attitude doit être convenable et la tenue correcte. La charte du joueur d’échecs est à consulter.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l’aire de jeu sans la permission de l’arbitre ; de même, le joueur au trait n’est pas autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est formellement interdit d’aller dans la zone d’analyse pendant sa partie.

Il faut éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les joueurs s’engagent à respecter le matériel mis à leur disposition par l’organisateur.

La pendule ne doit pas changer de place sans l’accord de l’arbitre.

Une fois remises à l’arbitre, les feuilles de parties ne seront plus consultables.

A l’exception de la zone fumeur sur la terrasse, il est absolument interdit de fumer et de vapoter, de consommer de l’alcool dans l’ensemble de l’immeuble. Il est interdit d’analyser et de blitzer dans l’aire de jeu.

**Article 9 : Fin de partie**

À l’issue de la partie, le vainqueur, (ou le conducteur des blancs, en cas de nullité), apporte les deux originaux signés des feuilles de parties à la table d’arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs, en cas de nullité), range les pièces sur l’échiquier et éteint la pendule.

**Article 10 : Spectateurs**

Les spectateurs doivent rester à l’extérieur de la zone de jeu (grande salle). L’aire de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, l’espace buvette et la zone fumeur (terrasse).

Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et les joueurs ayant terminé leur partie.

Par ailleurs, il est interdit de manger ou de boire en dehors de la zone réservée à la buvette.

Des photos des participants pourront être prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l’avance par écrit des représentants légaux des participants à l’organisateur, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club organisateur, du comité départemental d’échecs du 92, de la Ligue IDF et de la FFE.

**Article 11 : Dispositions Sanitaires**

Le CSM Puteaux Échecs met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité des joueurs et décline toute responsabilité en cas de contamination.

Les joueurs et spectateurs doivent respecter les consignes sanitaires de l’État, du département des Hauts de Seine, de la ville de Puteaux et de la FFE

**Article 12 : Acceptation du règlement**

Tous les participants s’engagent à respecter ce règlement intérieur, y compris les dispositions sanitaires décrites ci-dessus sous peine d’exclusion immédiate et sans appel.

Les spectateurs s’engagent à respecter ce règlement intérieur.

**Arbitre principal : Organisateur :**

Jocelyn AZZEGAG Christian VADOT